

FICHE DE POSTE DU MEDECIN DE PREVENTION DANS L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Type d'emploi et conditions à remplir

Médecin de prévention placé sous l'autorité du Médecin Conseiller technique du Recteur.
Il doit être titulaire d'un DES, CES de médecine du travail ou équivalent

Implantation géographique

Création possible sur Bordeaux, Mont-de-Marsan ou Agen

Description du poste susceptible d'être créé

Le médecin de prévention dans la Fonction publique a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur de travail.

Il participe à la politique de santé en faveur des personnels mise en place par le Recteur.

Il intervient en faveur de tous les personnels enseignants et non enseignants, quel que soit leur statut.

Les missions

Conformément aux dispositions du décret n°82-453 du 28/05/1982 modifié par le décret 95-680 du 09/05/1995 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- Surveillance médicale des agents :
 - Visites médicales systématiques (dont surveillance médicale particulière concernant les personnes exposées à des risques professionnels, personnels handicapés, personnels réintégrés après CLM ou CLD, femmes enceintes, etc).
 - Visites à la demande :
 - difficultés professionnelles en lien avec l'état de santé ;
 - aménagements des postes de travail ;
 - changements de poste :
 - reclassements professionnels :
 - risques professionnels, conditions de travail, etc ;
 - accidents de service, maladies professionnelles.

Au terme de ces visites, le médecin de prévention est habilité à proposer à l'Administration des aménagements temporaires ou définitifs des postes de travail ou des conditions d'exercice des fonctions justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents.

- Evaluation des risques professionnels, selon les postes de travail ;
- Mise en place de mesures de protection individuelles et collectives ;
- Elaboration d'une politique de promotion de la santé au travail.

Action sur le milieu professionnel

Il est le conseiller de l'Administration, des agents en ce qui concerne :

- l'amélioration des conditions de travail :
- l'hygiène générale des locaux :
- l'adaptation des postes et des rythmes de travail :
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladies professionnelles.

A ce titre, il consacre une part de son temps en établissement scolaire.

Autres missions

Il est membre de droit des comités hygiène et sécurité académique et départementaux.

Liaisons avec :

- le comité médical (congé de longue maladie, congé de longue durée, réintégration, etc) ;
- la commission de réforme (accident de service, maladie professionnelle).

Adresser CV et lettre de motivation à :

Monsieur BOUCHET, Directeur de la DEPAT
Rectorat de l'Académie de Bordeaux
5 Rue Joseph de Carayon Latour
BP 935
33060 BORDEAUX CEDEX

Tèl : 05 57 57 39 55

E-mail : caroline.bieche@ac-bordeaux.fr